AR CONTROLE DE LEGALITE : 071-217103837-20240725-DE002402R003-DE
en date du 25/07/2024 ; REFERENCE ACTE : DE002402R003

**DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE** **ACTE 1.1**
**COMMUNE DE SAINT ALBAIN** **Décision n° 2024.02**

# DECISION DU MAIRE DU 23 JUILLET 2024

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX – SECURISATION DU BOURG HAUT DE LA COMMUNE**

Le Maire de la commune de Saint-Albain ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-22 4° ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°23.05.24.08 du 23 mai 2024 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution du marché de sécurisation du bourg haut de la commune ;

Considérant l'avis de marché lancé en procédure adaptée publié le 13 juin 2024 et fixant la date limite de réception des offres au 8 juillet 2024 à 16 heures sur le profil acheteur https://www.e-marchespublics.com et pour lequel 5 offres ont été reçues ;

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre S-PROJET selon les critères définis dans le règlement de consultation ;

**DECIDE**

**Article 1** : D'attribuer le marché de travaux de sécurisation du bourg haut de la commune à l'entreprise SAS DE GATA sise 604 chemin du Carge d'Arlay à CHARNAY-LES-MACON (71850) pour un montant de 285 215,60 € HT, soit 342 258,72 € TTC.

**Article 2** : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 3** : Monsieur le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Albain, le 23 juillet 2024

Le Maire
Marc DUMONT

Mis en ligne le 23/07/2024

MAIRIE DE SAINT-ALBAIN (Saône-et-Loire)